

TRANSATLANTIQUE FUND

Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)

Forme sociale : Société anonyme (SA)

Siège social : 6 avenue de Provence - 75009 PARIS

R.C.S. : Paris B 449 463 942

**RAPPORT ANNUEL
EXERCICE CLOS AU 31 MARS 2023**

INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

Ce FIA est géré activement et de manière discrétionnaire. Il a pour objectif de gestion d'offrir une performance nette de frais liée à l'évolution des marchés taux, sur la durée de placement recommandée, en affichant une exposition au risque de taux proche de celle de l'indice.

Cette forme de stratégie de gestion pour laquelle le gérant a une latitude dans l'allocation d'actifs ne requiert pas d'indicateur de référence. Toutefois, la performance du FIA pourra être rapprochée de celle d'un indicateur de comparaison et d'appréciation a posteriori, le FTSE MTS EUROZONE GOVT BOND 1-3 Y. L'allocation d'actifs et la performance peuvent être différentes de celles de la composition de l'indicateur de comparaison. L'indice est retenu en cours de clôture et exprimé en euro, coupons réinvestis.

Afin de réaliser l'objectif de gestion, le FIA adopte un style de gestion active en relation avec un indice de référence, afin de disposer d'un positionnement clair en termes d'univers de risque et d'objectif de performance tout en recherchant l'optimisation du couple rendement/risque du portefeuille par rapport à son indice.

La construction du portefeuille est réalisée sur l'ensemble de la courbe des taux dans les limites de la fourchette de sensibilité et consiste à déterminer comment, et dans quelle proportion, sa structure sera ou non différente de celle de son indice de référence en fonction des conclusions des différentes analyses de marché et de risque menées par l'équipe de gestion.

Le process de gestion repose tout d'abord sur une analyse macroéconomique, visant à anticiper les tendances d'évolution des marchés à partir de l'analyse du contexte économique et géopolitique global. Cette approche est ensuite complétée par une analyse microéconomique des émetteurs et par une analyse des différents éléments techniques du marché, visant à surveiller les multiples sources de valeur ajoutée des marchés de taux afin de les intégrer dans la prise de décision. Les décisions de gestion portent notamment sur :

- Le degré d'exposition au risque de taux,
- Le positionnement sur la courbe,
- L'allocation géographique,
- Le degré d'exposition au risque de crédit résultant d'une allocation sectorielle et de la sélection des émetteurs,
- La sélection des supports d'investissement utilisés.

Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.

Le FIA s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

De 0% à 100% en instruments de taux souverains, du secteur public ou privé, de toutes zones géographiques, de catégorie « Investment Grade » à l'acquisition selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation, ou non notés dont :

- de 0% à 30% en instruments de titrisation de notation minimale à l'acquisition égale à AAA pour le long terme selon l'échelle de notation Standard & Poor's ou une notation équivalente établie par la société de gestion ou par une autre agence ou non notés,
- de 0% à 20% en instruments de taux de pays émergents,
- de 0% à 10% en instruments de taux non notés ou dont la notation de crédit est devenue après l'acquisition inférieure à celle autorisée, selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation.

La fourchette de sensibilité du FIA au risque de taux d'intérêt est comprise entre 0 et +3.

De 0% à 10% sur les marchés d'actions de toutes zones géographiques, de toutes tailles de capitalisation, de tous les secteurs.

De 0% à 20% en obligations convertibles

De 0% à 10% au risque de change sur les devises hors euro.

Le FIA est investi en :

- en actions, titres de créance et instruments du marché monétaire dont des instruments de titrisation.
- au-delà de 20% son actif net en OPCVM de droit français ou étranger, en Fonds d'Investissement à Vocation Générale de droit français.

Il peut également intervenir sur les :

- contrats financiers à terme ferme ou optionnels utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques de taux, de change.
- titres intégrant des dérivés, utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques de taux, de change, et d'action. Ces instruments n'entraînent pas une surexposition du portefeuille.
- dépôts, emprunts d'espèces, acquisitions et cessions temporaires de titres.

RAPPORT DE GESTION A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE ORDINAIRE DU 11 JUILLET 2023

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale annuelle ordinaire, conformément aux textes légaux et réglementaires et aux statuts sociaux, pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de l'exercice écoulé et vous demander d'approuver les comptes arrêtés au 31 mars 2023.

I. COMPTE RENDU D'ACTIVITE

1. Politique de Gestion

La performance du fonds Transatlantique Fund sur la période est de -2,64% contre -3,52% pour l'indice de référence.

MARCHÉS

De mars 2022 à 2023, la période aura été marquée par une forte hausse de l'inflation partout dans le monde, conséquence de la perturbation des chaînes d'approvisionnement d'une part (notamment sous l'impact des nouveaux confinements en Chine) et des tensions géopolitiques apparues avec l'invasion de l'Ukraine par la Russie en février d'autre part. En effet, la Russie, sous le coup de sanctions, était jusqu'alors le principal fournisseur de pétrole et gaz pour l'Europe. Or le conflit a logiquement fait exploser les prix : le pétrole a atteint 127 \$ le baril et les prix du gaz ont explosé. De même, les matières premières agricoles ont flambé à cause du conflit, les deux pays impliqués étant de gros exportateurs. L'Europe a sombré dans une crise énergétique majeure, alimentant à la fois la pression sur les prix et sur les gouvernements pour apporter les réponses adéquates.

Du fait de l'explosion du coût de l'énergie, l'activité industrielle a commencé à se contracter à travers toutes les régions du monde. Seuls les services résistent grâce à la consommation des ménages qui bénéficie de la réouverture des économies post-Covid. Malgré ces signes manifestes de ralentissement économique global, les marchés de l'emploi résistent de part et d'autre de l'Atlantique : les taux de chômage sont au plus bas et les hausses de salaires atteignent +5-6 % en moyenne sur un an, alimentant encore plus le cycle inflationniste.

Face au dérapage de l'inflation et de ses conséquences, les banques centrales américaine et européenne ont amorcé un resserrement monétaire de plus en plus restrictif. La Fed a augmenté à 8 reprises ses taux directeurs depuis fin mars 2022, et a accéléré le rythme de ses hausses de taux dès l'été pour atteindre une fourchette de 4,75%-5,00% à fin mars 2023.

Dans la même logique quoiqu'en léger décalage, la BCE a emprunté le chemin du resserrement à partir de juillet et a porté son taux de dépôt de -0,5% à la fin du premier semestre à 3% à fin mars 2023 au travers de 6 hausses dont 2 relèvements inédits de 75pb, sortant ainsi brutalement du contexte de taux négatifs.

Ce resserrement monétaire a entraîné la baisse des indices boursiers avec un MSCI World en euros qui affiche une performance de -4.78% sur la période, -7.75% pour le S&P 500 en dollars et -13.25% pour le Nasdaq en dollars. Les indices européens, après avoir beaucoup souffert de la guerre russo-ukrainienne se sont repris fin 2022, pour afficher des performances positives du 31/03/2022 au 31/03/2023 comme le CAC 40 qui s'inscrit en hausse de plus de 13%.

Le dollar, de son côté, a fait office de valeur refuge et a clôturé l'exercice à 1,0839 après avoir touché son plus haut niveau en vingt ans face à l'euro en passant sous la parité et atteignant 0,9594 \$/€ le 27/09. Ces niveaux révèlent le haut degré d'incertitude des investisseurs face au contexte géopolitique et économique.

TAUX

Les taux d'intérêt à long terme ont été volatils tout au long de l'année. Les tensions sur les matières premières, le conflit Russo-Ukrainien, la politique 0 covid pratiquée longuement en Chine ainsi que le conflit larvé entre la Chine et les Etats-Unis sont des facteurs de risque supplémentaires concernant l'inflation qui a atteint des pics à deux chiffres durant l'été. Ces éléments ont naturellement alimenté les attentes déjà fortes de banques centrales plus restrictives, bien que prises en tenaille entre une inflation qui dérape et une croissance mondiale qu'il faut revoir à la baisse.

Les rendements des bons du Trésor américain ont poursuivi la trajectoire haussière amorcée à l'automne 2021. Cette hausse s'est encore nettement accélérée au premier semestre 2022 et a emporté la partie courte de la courbe également, dans le spectre de hausses de taux directeurs plus nombreuses et plus larges qu'initialement attendu pour 2022 et 2023. La Fed a amorcé le resserrement de sa politique monétaire le 16 mars avec la première hausse d'une série de hausses toujours plus larges en raison d'une inflation qui ne cesse de surprendre et touche ses plus hauts niveaux depuis 40 ans à plus de 9% aux Etats-Unis. La Banque Centrale Européenne, sur la même impulsion, a également relevé massivement ses taux directeurs et maintenu un discours très ferme cherchant à prouver sa détermination à lutter contre l'inflation.

Ainsi, sur la période les taux 10 ans US et allemand augmentent de 113 et 174 pbs passant respectivement à 3.47% et à 2.29%. Cette hausse a également concerné les taux courts puisque le taux US à 2 ans a enregistré une hausse de 169 bps clôturant au 31 mars 2023 à 4.03%. Le mouvement est similaire en Allemagne (le taux à 2 ans finissait sa course à 2,68% venant -0,07%). La partie courte, en excédant les niveaux des taux à 10 ans, illustre l'inversion de la courbe de taux et signale que le marché anticipe une récession (le spread 2/10 ans aux Etats Unis passe de 0 à -0.55 bps et de 0.62 à -0.40 bps en Allemagne).

Dans ce mouvement de hausse des taux généralisé et d'aversion au risque, les primes de crédit se sont considérablement écartées, quel que soit le segment obligataire observé (Investment grade, Haut Rendement, dettes subordonnées...). Sur la période observée, les primes de crédit des indices Bloomberg Barclays Corporates se sont écartées de 73 pbs pour l'Investment Grade et de 160 pbs pour le Haut Rendement. En raison d'une hausse des taux conjuguée à l'élargissement des primes, la classe d'actif enregistre des performances très négatives sur l'année 2022

Dans cet environnement notre stratégie de gestion obligataire a consisté à privilégier trois axes :

-1) **Conserver une duration plus faible que celle de notre indice de référence mais veiller à la remonter au fur et à mesure du durcissement des politiques monétaires** : avec l'achat d'obligations courtes et moyennes qui présentent des taux de rendement intéressants et la levée des couvertures sur le bund (le 3 novembre 2022) et sur l'inflation (vente du fonds CPR Focus inflation en décembre et en janvier).

2) **Maintenir une préférence pour des obligations court et moyen termes de première qualité** : des primes attractives dans une logique de portage : LVMH 2024 (06/04/2022), AT&T 2024 (03/06/2022), Siemens 2025 (31/08/2022), John Deere 2026 (27/09/2022), Chanel 0,5% 2026 (08/11/2022), RCI Bank 2025 (30/11/2022), Danaher 2.1% 2026 (11/01/2023), Electrolux 4.125% 2026 (22/03/2023).

Nous avons également sélectionné des obligations souveraines très courtes : Espagne 2024 (06/05/2022) et Allemagne 2024 (26/08/2022).

Nous avons de plus investi sur le fonds CM AM IG 2025, lors de son lancement en octobre, qui est un fonds daté avec la particularité d'être concentré sur des obligations Investment Grade avec une maturité inférieure à 2025. Cet investissement s'inscrit dans une logique « buy & hold » sur des niveaux de rendements qui ont retrouvé de l'attractivité.

3) Solder notre position historique sur les convertibles :

Nous avons profité de la bonne tenue des indices boursiers en début d'année 2023 et cela malgré un contexte difficile pour solder nos positions sur le fonds Lazard Global Convertibles.

Politiques sectorielles

Inscrit dans ses objectifs stratégiques, CM_AM développe progressivement un ensemble de politiques sectorielles en lien notamment avec la politique RSM (Responsabilité Sociale et Mutualiste ⁽¹⁾ du Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le détail des politiques sectorielles de la société de gestion est disponible sur le site de [Crédit Mutuel Asset Management](#).

La surveillance et le contrôle de l'application de ces dernières s'effectuent à trois niveaux :

- par la mise en place d'un dispositif de contrôle pré-trade, empêchant la souscription de titres interdits de par l'application des politiques sectorielles ⁽²⁾ ;
- par la mise en place d'un dispositif de contrôle post-trade, permettant d'identifier les valeurs interdites par l'application des politiques sectorielles et présentes en portefeuille (hors fonds indiciels et fonds à formule créés avant novembre 2019) ;
- par le Comité RSE (trimestriel), réuni autour de la Direction générale, en charge de la supervision et du suivi de l'application des politiques sectorielles. Ce Comité prend connaissance en particulier des analyses qualitatives réalisées par le Pôle Finance Responsable et Durable sur les émetteurs concernés par les différentes politiques sectorielles.

Politique sectorielle Charbon :

Au niveau de la SGP ⁽³⁾, sur l'exercice écoulé, notons la prise en compte de la mise à jour de la liste « GCEL » ⁽⁴⁾ par l'ONG Urgewald, laquelle constitue la référence en termes de déploiement de notre politique sectorielle.

La liste compte dorénavant un ensemble de 3091 émetteurs répartis de la manière suivante :

- 1124 « coal developper » ⁽⁵⁾ ;
- 1967 émetteurs recensés sur la base du non-respect d'au moins un des quatre critères de notre politique sectorielle que sont :
 - Production annuelle de charbon < 10 MT ;
 - Capacités électriques installées basées sur le charbon < 5 GW ;
 - Part du Charbon thermique dans le CA < 20% ;
 - Part du Charbon dans le mix énergétique < 20%

Le Comité RSE, instance de gouvernance et de suivi de l'application de nos politiques sectorielles, a confirmé le statut « autorisé » de 10 émetteurs présents dans la liste GCEL 2022 mais engagés dans un plan de sortie du charbon à horizon 2030.

Au total, la mise en œuvre de notre politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 99,7% des émetteurs de la liste GCEL 2022. Ce haut niveau d'exclusion s'explique, entre autre, par l'extension de l'interdiction d'un émetteur à l'ensemble du Groupe auquel il appartient.

Politique sectorielle Défense et Sécurité :

La politique sectorielle Défense et Sécurité se compose de deux volets :

- Exclusion des entreprises impliquées dans le secteur des armes controversées et des armes non-conventionnelles et de destruction massive ;
- Suivi des controverses portant sur des sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat.

S'agissant des activités liées aux armes conventionnelles, le pôle Finance Responsable et Durable (FRéD) de Crédit Mutuel Asset Management assure une vigilance particulière concernant les sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat et faisant l'objet de controverses très sévères liées aux activités de défense et sécurité. Cette analyse peut mener à une exclusion.

Sur les 18 derniers mois, la société de gestion n'a pas été amenée à formuler de nouvelles exclusions, ni de mises sous surveillances.

Politique sectorielle Hydrocarbure :

Sur 2022, CM-AM s'est employée à travailler au déploiement d'une politique sectorielle hydrocarbure qui sera appliquée au 1^{er} janvier 2023, dans le cadre de la déclinaison des politiques sectorielles mis en place au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Elle prévoit notamment le gel des positions des émetteurs figurant dans la liste dite « GOGEL », produite par Urgewald, et ne respectant le seuil suivant :

- **la part de production d'hydrocarbures non conventionnels est supérieure à 25% dès le 01/01/2023 ;**

Le périmètre retenu pour définir la partie non conventionnelle des hydrocarbures est celui de l'ONG Urgewald, à savoir :

- **pétrole ou gaz de schiste,**
- **pétrole issu de sables bitumineux,**
- **pétrole lourd et extra-lourd,**
- **pétrole en eau profonde,**
- **pétrole extrait en Arctique,**

- **méthane de houille.**

Au 1^{er} janvier 2023, l'application de la politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 481 émetteurs sur un total de 789 recensés dans la GOGEL 2022. Le taux d'exclusion ressort ainsi à 61%.

(1) Politique RSE adaptée à l'organisation propre du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

(2) Mise en service au 2nd semestre 2021.

(3) Société de Gestion.

(4) Editée fin 2022.

(5) Développement de nouvelles capacités de production de charbon.

SFDR/Taxonomie :

La stratégie de gestion de l'OPC n'intègre pas d'approche extra financière contraignante, les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité des investissements telles que définies par le Règlement (UE) 2019/2088 ne sont pas prises en compte par les équipes de gestion afin de ne pas limiter les possibilités d'investissement qui pourraient potentiellement réduire les opportunités de l'OPC.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le Règlement (UE) 2020/852.

Toutefois, la gestion de l'OPC intègre partiellement le risque en matière de durabilité puisque Crédit Mutuel Gestion, en sa qualité de délégataire de Crédit Mutuel Asset Management, applique à l'ensemble de ses OPC :

- une politique de suivi des controverses visant à détecter les valeurs sur lesquelles des controverses apparaissent. En fonction de l'analyse menée, les valeurs concernées sont maintenues ou exclues,
- une politique d'exclusion sectorielle stricte concernant notamment les armes controversées, l'armement non conventionnel et le charbon.

Ces politiques sont disponibles sur le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.

Les OPC gérés par des sociétés de gestion extérieures au groupe Crédit Mutuel et dans lequel l'OPC est investi peuvent adopter une approche différente en matière de risque de durabilité. La sélection de ces OPC peut générer des écarts en termes d'approches, de critères ou de techniques de gestion extra financière des actifs sous-jacents ».

Frais de gestion indirects calculés

17 323,97 EUR

Rémunération versée relative à la délégation de gestion financière

La commission de gestion financière versée à Dubly Transatlantique Gestion en 2022 ressort à un taux moyen de 94 %.

Ce taux est calculé sur l'ensemble des OPC Dubly Transatlantique Gestion et vaut donc pour tous les OPC Dubly Transatlantique Gestion.

Un nouveau taux sera calculé courant décembre sur la base des éléments de 2023.

2. Résultat de l'exercice

L'actif net au 31/03/2023 était de 7 455 318,30€ contre 7 794 888,75€ au 31/03/2022.

Aux mêmes dates, la valeur liquidative de l'action s'établissait à 125,68€, contre 129,09€.

3. Frais d'intermédiation

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est consultable sur le site internet: www.creditmutuel-am.eu et/ou auprès de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT, 4 rue Gaillon, 75002 Paris.

4. Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

Conformément au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social. La politique de vote s'inscrit dans le prolongement de la politique d'investissement, dont l'objectif est la recherche d'une performance régulière sur le long terme dans le respect des orientations de gestion des fonds. Elle intègre les particularités de chaque pays en termes de droit des sociétés et de gouvernement d'entreprise. Les principes de la politique de vote de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT sont les suivants :

- respect des droits des actionnaires minoritaires et équité entre les actionnaires,
- transparence et qualité des informations fournies aux actionnaires,
- équilibre des pouvoirs entre les organes de direction,
- pérennité et intégration de la stratégie long terme des entreprises,
- soutien des meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise. Dans les fonds d'actionnariat salarié, les droits de vote attachés aux titres de l'entreprise sont exercés par le Conseil de surveillance.

5. Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

Les intermédiaires sélectionnés figurent sur une liste établie et revue au moins une fois par an par la société de gestion. La méthode retenue est un scoring global annuel de chaque intermédiaire permettant de lui attribuer une note qui conditionne son maintien ou non dans la liste des intermédiaires autorisés. La note obtenue est basée sur les éléments spécifiques et considérés comme déterminants. Il s'agit par ordre d'importance décroissante : de l'engagement de la part de l'intermédiaire sur les quantités à négocier et à livrer, de la qualité de l'exécution, de la réactivité lors de la réception/passation d'ordres, du nombre d'incidents de règlement/livraison, de la pertinence des informations communiquées. Le respect des tarifs négociés conditionne le maintien de l'intermédiaire dans la liste.

6. Politique de rémunération

Crédit Mutuel Asset Management inscrit sa politique de rémunération dans le cadre des principes de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (cf. site de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel – Espace Investisseurs – Information financière/ réglementée) tout en respectant les exigences réglementaires. Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mis en place un comité des rémunérations unique, dont le périmètre s'étend à l'ensemble de ses filiales.

Pour rappel, la politique de rémunération applicable aux gestionnaires de fonds d'investissement est dictée par les directives 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (OPCVM V) et 2011/61/UE du 8 juin 2011 dite directive AIFM ainsi que leurs textes de transposition.

A. Processus Opérationnel

Le comité des rémunérations de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel procède à un examen annuel des principes de la politique de rémunération et exprime son avis sur les propositions de la direction générale élaborées après consultation de la direction des risques et de la conformité.

Concernant Crédit Mutuel Asset Management, les rémunérations sont basées notamment sur les critères suivants : la performance du ou des fonds gérés par le collaborateur ainsi que la contribution individuelle aux activités de l'entreprise ainsi que le respect des règles de risques et de conformité.. Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.

B. Personnel identifié

Crédit Mutuel Asset Management a identifié les preneurs de risques selon deux critères :

- Rôle et responsabilité des acteurs afin de déterminer les preneurs de risque au niveau de la Société de Gestion et des OPCVM/FIA gérés,
- Rémunérations afin de déterminer le personnel qui, au vu de sa rémunération, devrait être considéré comme preneur de risque.

Sont considérés comme personnel identifié :

- le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint, Directeur des Gestions, les responsables en charge respectivement : des pôles de Gestion, de la finance responsable et durable, de la Direction Juridique et Financière, de la Direction des Relations Distributeurs, de la Direction des Risques, de la Direction des Services Supports, de la Direction des Ressources Humaines et le Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne (RCCI)
- les collaborateurs affectés aux activités de gestion collective de Crédit Mutuel Asset Management : les gérants.

C. Rémunérations

Parmi le personnel identifié de Crédit Mutuel Asset Management, certains collaborateurs perçoivent outre leur rémunération fixe, des primes à caractère discrétionnaire. Il s'agit principalement des gérants et de la direction générale. Dans le but de limiter les prises de risque, les modalités de rémunération discrétionnaires doivent permettre de prendre en compte la performance et le risque. En tout état de cause, la gestion du risque, le respect de l'éthique et de l'intérêt du client doivent l'emporter sur les performances financières.

Crédit Mutuel Asset Management peut décider de ne pas accorder ces primes à caractère discrétionnaire si les circonstances le justifient. En particulier, ces primes individuelles pourront être diminuées voire réduites à zéro dans certaines circonstances, notamment en cas d'atteinte aux intérêts des clients ou de manquement caractérisé à l'éthique. Le versement de prime garantie est exceptionnel, et ne s'applique que dans le cadre de l'embauche d'un nouveau membre du personnel et est limitée à la première année.

En 2022, le total des rémunérations brutes globales versées aux 260 collaborateurs présents sur l'exercice s'est élevé à 18 048 053 € dont 1 405 500 € de primes. Les éléments de rémunération versés aux collaborateurs ayant une incidence sur le profil de risques de la société de gestion s'élèvent 7 434 093 €.

Les primes à caractère discrétionnaire sont payées en mars de l'année (n+1) lorsqu'une vision de l'exercice (n) est disponible.

Ces primes sont limitées à un montant annuel unitaire de 100.000€ et ne font pas l'objet d'un étalement. Dans le cadre d'une révision de la politique de rémunération permettant un versement de primes discrétionnaires supérieures à 100.000€, Crédit Mutuel Asset Management en informerait préalablement l'AMF et mettrait sa politique de rémunération en conformité avec les directives dites OPCVM V et AIFM en prévoyant notamment les conditions d'étalement sur une période minimum de trois ans.

7. Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

8. Effet de levier

Les effets de levier AIFM calculés selon la méthode brute (article 7 du Règlement délégué (UE) 231/2013) s'élèvent à 94,42% et selon la méthode de l'engagement (article 8 du Règlement délégué (UE) 231/2013) s'élèvent à 100%.

9. Information relative au traitement des actifs non liquides

Aucun des actifs de votre SICAV n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de sa nature non liquide.

10. Evénements intervenus au cours de la période

- 20/05/2022 Caractéristiques de gestion : Mise à jour réglementaire Taxonomie
- 02/01/2023 Frais : Mise en conformité des frais de fonctionnement et de gestion

II. AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Le montant des sommes distribuables afférentes au résultat de l'exercice, composé du résultat net de l'exercice de 81 353,44€ et du compte de régularisation des revenus de l'exercice de -505,50€, s'élève à 80 847,94€. Conformément aux statuts, nous vous proposons d'affecter ces sommes comme suit :

Action C : Capitalisation pour un montant de 80 847,94€.

Il est rappelé qu'il n'y a eu aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

Le montant des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes de l'exercice s'élève à -107 116,20€. Nous vous proposons d'affecter ces sommes comme suit :

Action C : Capitalisation pour un montant de -107 116,20€.

Il est rappelé qu'il n'y pas eu de distributions des sommes afférentes aux plus-values nettes au cours des trois derniers exercices.

Le mandat d'administrateur de Madame Nadja DE BENEDIT arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle amenée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos du 31/03/2023.

III. ARRIVÉE À ÉCHÉANCE DU MANDAT D'UN ADMINISTRATEUR

Le conseil d'administration demande à l'assemblée générale annuelle de bien vouloir renouveler le mandat d'administrateur de Madame Nadja DE BENEDIT pour une durée de six ans, soit jusqu'à la clôture des comptes de l'exercice clos le dernier jour de Bourse du mois de mars 2029.

Le mandat d'administrateur de Madame Nadja DE BENEDIT arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle amenée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos du 31/03/2023.

Le conseil d'administration demande à l'assemblée générale annuelle de bien vouloir renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Olivier GOUJON pour une durée de six ans, soit jusqu'à la clôture des comptes de l'exercice clos le dernier jour de Bourse du mois de mars 2029.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Olivier GOUJON arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle amenée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos du 31/03/2023.

IV. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Conformément aux dispositions de l'ordonnance 2017-1162 du 12 juillet 2017, du décret 2017-1174 du 18 juillet 2017 et de l'article L. 225-37 du code de commerce, nous vous communiquons les informations ci-après

1. Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire durant l'exercice (article L. 225-37-4-1° du Code de commerce)»

Nadja DE BENEDIT

- Président du conseil d'administration de la SICAV TRANSATLANTIQUE FUND

Arnaud TOURLET

- Directeur général non administrateur de la SICAV TRANSATLANTIQUE FUND

Henri de CHILLAZ

- Administrateur de la SICAV TRANSATLANTIQUE FUND
- Administrateur de la SICAV MONTAIGNE CAPITAL VALOR

Olivier GOUJON

- Administrateur de la SICAV TRANSATLANTIQUE FUND

Christophe GORIN

- Administrateur de la SICAV TRANSATLANTIQUE FUND

2. Délégations accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital

Sans objet

3. Conventions soumises à autorisation préalable du conseil d'administration

Aucune convention intervenant, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, n'a été signée avec la SICAV.

4. Montant des rémunérations et des avantages de toutes nature versés par les sociétés contrôlées à chaque mandataire (article L. 225-37-3)

Sans objet

5. Modalités d'exercice de la Direction générale prévues

Aucun changement n'est intervenu.

La direction générale de la SICAV continue d'être assurée par une autre personne physique distincte du président, nommée par le conseil d'administration qui porte le titre de directeur général.

Le conseil d'administration

TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES (SFTR)

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

BILAN ACTIF

	31/03/2023	31/03/2022
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts et instruments financiers	6 925 833,48	7 018 691,59
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	4 668 825,46	4 895 134,52
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	4 668 825,46	4 895 134,52
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	193 709,63	301 905,69
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	193 709,63	301 905,69
Titres de créances négociables	193 709,63	301 905,69
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'organismes de placement collectif	2 063 298,39	1 817 581,38
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	2 063 298,39	1 817 581,38
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	4 070,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	4 070,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	0,00	3 228,80
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	0,00	3 228,80
Comptes financiers	532 645,68	780 345,02
Liquidités	532 645,68	780 345,02
Total de l'actif	7 458 479,16	7 802 265,41

BILAN PASSIF

	31/03/2023	31/03/2022
Capitaux propres		
Capital	7 481 586,56	7 822 638,61
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-107 116,20	-132 147,27
Résultat de l'exercice (a, b)	80 847,94	104 397,41
Total des capitaux propres	7 455 318,30	7 794 888,75
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
Instruments financiers	0,00	4 070,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	4 070,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	4 070,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	3 160,86	3 306,66
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	3 160,86	3 306,66
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	7 458 479,16	7 802 265,41

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	31/03/2023	31/03/2022
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
Taux		
FGBLM2F00002 BUND-EUX 0622	0,00	158 660,00
Total Taux	0,00	158 660,00
Total Contrats futures	0,00	158 660,00
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	158 660,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Opérations de couverture	0,00	158 660,00
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Autres opérations	0,00	0,00

COMPTE DE RESULTAT

	31/03/2023	31/03/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	3 975,45	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	114 574,91	145 367,13
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	118 550,36	145 367,13
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	1 413,45	2 510,63
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	1 413,45	2 510,63
Résultat sur opérations financières (I - II)	117 136,91	142 856,50
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	35 783,47	38 459,09
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	81 353,44	104 397,41
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-505,50	0,00
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	80 847,94	104 397,41

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

1. Comptabilisation des revenus

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

2. Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

3. Affectation des sommes distribuables

Part C :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

4. Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

Frais de gestion fixes (taux maximum)

		Frais de gestion fixes	Assiette
C	FR0010007518	1,794 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0 % dont frais de fonctionnement et autres services : 0 %	Actif net

Frais de gestion indirects (sur OPC)

		Frais de gestion indirects
C	FR0010007518	2 % TTC maximum de l'actif net

Commission de surperformance**Part FR0010007518 C**

Néant

Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Néant			

5. Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Parts d'organismes de Titrisation :

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

Acquisitions temporaires de titres :

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

Cessions temporaires de titres :

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

Valeurs mobilières non cotées :

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

- Les TCN qui, lors de l'acquisition, ont une durée de vie résiduelle de moins de trois mois, sont valorisés de manière linéaire.
- Les TCN acquis avec une durée de vie résiduelle de plus de trois mois sont valorisés :
 - à leur valeur de marché jusqu'à 3 mois et un jour avant l'échéance.
 - la différence entre la valeur de marché relevée 3 mois et 1 jour avant l'échéance et la valeur de remboursement est linéarisée sur les 3 derniers mois.
 - exceptions : les BTF et BTAN sont valorisés au prix de marché jusqu'à l'échéance.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotations régulières : le taux de rendement ou le cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière : application d'une méthode proportionnelle avec utilisation du taux de rendement de la courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

Contrats à terme fermes :

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Options :

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Opérations d'échanges (swaps) :

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.
- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.
- L'évaluation des swaps d'indice est réalisée au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

Contrats de change à terme

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

6. Méthode d'évaluation des engagements hors bilan

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

7. Description des garanties reçues ou données

Garantie reçue :

Néant

Garantie donnée :

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et des opérations d'acquisition / cession temporaire des titres, l'OPC peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces ou en titres financiers pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, et en espèces et en obligations d'Etat éligibles pour les opérations d'acquisition/cession temporaire de titres.

Ces garanties sont données sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne, au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.
- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit selon l'analyse de la société de gestion.
- Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA de type monétaire), soit investies en OPCVM/FIA de type monétaire, soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit.
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.
- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.
- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	31/03/2023	31/03/2022
Actif net en début d'exercice	7 794 888,75	7 937 879,50
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	0,00	7 941 398,09
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-134 904,88	-7 941 398,09
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	8 070,94	4 222,50
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-138 551,25	-139 909,81
Plus-values réalisées sur contrats financiers	23 200,00	10 420,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00	-6 850,00
Frais de transaction	-39,18	-79,96
Différences de change	2 124,95	6 164,10
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-176 754,47	-125 284,99
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-276 695,52	-99 941,05
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-99 941,05	25 343,94
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	-4 070,00	3 930,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	4 070,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	4 070,00	140,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	81 353,44	104 397,41
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	7 455 318,30	7 794 888,75

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE
D'INSTRUMENT**

	Montant	%
ACTIF		
Obligations et valeurs assimilées		
Obligations à taux fixe négo. sur un marché régl. ou assimilé	3 138 236,63	42,09
Obligations à taux variable, révisable négo. sur un marché régl. ou assimilé	199 773,92	2,68
Titres subordonnés (TSR - TSDI)	1 330 814,91	17,85
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	4 668 825,46	62,62
Titres de créances		
Bons du Trésor	193 709,63	2,60
TOTAL Titres de créances	193 709,63	2,60
Operations contractuelles a l'achat		
TOTAL Operations contractuelles a l'achat	0,00	0,00
PASSIF		
Cessions		
TOTAL Cessions	0,00	0,00
Operations contractuelles a la vente		
TOTAL Operations contractuelles a la vente	0,00	0,00
HORS BILAN		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	0,00	0,00

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

[illegible]

VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

[illegible]

**VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF
ET DE HORS-BILAN**

[illegible]

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	31/03/2023
Titres acquis à r��m��r��	0,00
Titres pris en pension livr��e	0,00
Titres emprunt��s	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	31/03/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	31/03/2023
Actions			0,00
Obligations			292 286,07
	FR0013412947	BFCM 0,75%080626	91 812,44
	XS1045553812	BFCM 2,625%24 EMTN	99 132,93
	XS1069549761	BFCM 3%210524	101 340,70
TCN			0,00
OPC			663 542,65
	FR0000979825	CM-AM CAS.ISR IC3D	304 744,85
	FR0010892562	LIB.OBLIGE RC 2D	105 395,00
	FR001400C2M2	CM AM OB.IG 25 S3D	253 402,80
Contrats financiers			0,00
Total des titres du groupe			955 828,72

TABLEAUX D’AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

	Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice					
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

	Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice			
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	31/03/2023	31/03/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	80 847,94	104 397,41
Total	80 847,94	104 397,41

	31/03/2023	31/03/2022
CI PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	80 847,94	104 397,41
Total	80 847,94	104 397,41
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	31/03/2023	31/03/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-107 116,20	-132 147,27
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-107 116,20	-132 147,27

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	31/03/2023	31/03/2022
C1 PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-107 116,20	-132 147,27
Total	-107 116,20	-132 147,27
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire €	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) €	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) €	Crédit d'impôt unitaire €	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes €
29/03/2019	C PART CAPI C	8 383 431,43	64 166	130,65	0,00	0,00	0,00	-0,61
31/03/2020	C PART CAPI C	8 192 809,68	64 166	127,68	0,00	0,00	0,00	-1,90
31/03/2021	C PART CAPI C	7 937 879,50	60 382	131,46	0,00	0,00	0,00	1,00
31/03/2022	C1 PART CAPI C	7 794 888,75	60 382	129,09	0,00	0,00	0,00	-0,45
31/03/2023	C1 PART CAPI C	7 455 318,30	59 318	125,68	0,00	0,00	0,00	-0,44

SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
C1 PART CAPI C		
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-1 064,000000	-134 904,88
Solde net des Souscriptions / Rachats	-1 064,000000	-134 904,88
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	59 318,000000	

COMMISSIONS

	En montant
C1 PART CAPI C	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	31/03/2023
FR0010007518 C1 PART CAPI C	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	37 663,67
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	1 880,20

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	31/03/2023
Total des créances		
Dettes	Frais de gestion	3 160,86
Total des dettes		3 160,86
Total dettes et créances		-3 160,86

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTEFEUILLE	6 925 833,48	92,90
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	4 668 825,46	62,62
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	193 709,63	2,60
TITRES OPC	2 063 298,39	27,68
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	0,00	0,00
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	-3 160,86	-0,04
CONTRATS FINANCIERS	0,00	0,00
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	532 645,68	7,14
DISPONIBILITES	532 645,68	7,14
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVICES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVICES	0,00	0,00
ACTIF NET	7 455 318,30	100,00

PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL Obligations & Valeurs assimilées						4 668 825,46	62,62
TOTAL Obligations & valeurs assimilées négo. sur un marché régl. ou assimilé						4 668 825,46	62,62
TOTAL Obligations à taux fixe négo. sur un marché régl. ou assimilé						3 138 236,63	42,09
TOTAL ALLEMAGNE						199 422,22	2,67
DE000A1YCQ29 ALLIANZ TV13-PERP.	24/10/2013	31/12/2050	EUR	1		102 036,22	1,36
DE000A2YNZV0 DAIMLER 0%19-080224 EMTN	08/08/2019	08/02/2024	EUR	100		97 386,00	1,31
TOTAL FRANCE						1 077 408,50	14,44
FR0013044278 APRR 1,5%15-150124 EMTN	06/11/2015	15/01/2024	EUR	1	1,50	98 898,66	1,33
FR0013182839 AIR LIQFIN 0,75%16-130624 EMTN	13/06/2016	13/06/2024	EUR	1	0,75	97 742,16	1,31
FR0013257623 LVMH 0,75%17-260524	26/05/2017	26/05/2024	EUR	100	0,75	98 123,15	1,32
FR0013264066 PLASTIC OMNIUM 1,25%17-260624	26/06/2017	26/06/2024	EUR	1	1,25	98 061,75	1,32
FR0013286846 LEGRAND 0,5%17-091023	09/10/2017	09/10/2023	EUR	1	0,50	98 620,47	1,32
FR0013412947 BFCM 0,75%19-080626	08/04/2019	08/06/2026	EUR	1	0,75	91 812,44	1,23
FR0013434776 BNP PARIBAS TV19-150725 EMTN	15/07/2019	15/07/2025	EUR	1		95 959,27	1,29
FR0013521549 WORLDLINE 0,5%20-300623	30/06/2020	30/06/2023	EUR	1	0,50	99 635,82	1,34
FR001400E904 RCIB 4,125%22-011225 EMTN	01/12/2022	01/12/2025	EUR	100	4,125	101 500,37	1,34
XS1045553812 BFCM 2,625%14-180324 EMTN	18/03/2014	18/03/2024	EUR	1	2,625	99 132,93	1,33
XS2203995910 SODEXO 0,5%20-170124	17/07/2020	17/01/2024	EUR	100	0,50	97 921,48	1,31
TOTAL ROYAUME UNI						370 703,05	4,97
XS1982107903 DIAGEO FINANCE 0,125%19-121023	12/04/2019	12/10/2023	EUR	100	0,125	98 565,59	1,32
XS2193661324 BP CAPITAL MARKETS TV20-PERP.	22/06/2020	31/12/2050	EUR	100		95 209,58	1,28
XS2239845097 CHANEL CERES 0,5%20-310726	01/10/2020	31/07/2026	EUR	100	0,50	90 141,36	1,21
XS2319954710 STD CHARTERED TV21-230931	23/03/2021	23/09/2031	EUR	100		86 786,52	1,16
TOTAL IRLANDE						196 595,61	2,64
XS1554373248 FRESENIUS FIN 1,5%17-300124	30/01/2017	30/01/2024	EUR	100	1,50	98 494,01	1,32
XS2258558464 FCA BANK IE 0,125%20-161123	16/11/2020	16/11/2023	EUR	100	0,125	98 101,60	1,32
TOTAL ITALIE						103 409,96	1,39
XS1062900912 ASSICURAZ GENERALI 4,125%14-26	02/05/2014	04/05/2026	EUR	1	4,125	103 409,96	1,39
TOTAL LUXEMBOURG						99 086,56	1,33
XS2531438351 JOHN DEERE BANK 2,5%22-140926	14/09/2022	14/09/2026	EUR	100	2,50	99 086,56	1,33

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL PAYS-BAS						496 936,27	6,67
XS1061711575 AEGON TV14-250444 SUBORD.EMTN	25/04/2014	25/04/2044	EUR	100	4,00	102 016,86	1,37
XS1245292807 ARGENTUM NE.TV15-PERP LN PART.	16/06/2015	31/12/2050	EUR	100		99 755,00	1,34
XS1856791873 ABN AMRO 0,5%18-170723	17/07/2018	17/07/2023	EUR	100	0,50	99 576,53	1,34
XS2180509999 FERRARI 1,5%20-270525	27/05/2020	27/05/2025	EUR	100	1,50	97 267,19	1,30
XS2526839175 SIEMENS FIN NV 2,25%22-100325	08/09/2022	10/03/2025	EUR	1	2,25	98 320,69	1,32
TOTAL SUEDE						103 260,55	1,39
XS2540585564 ELECTROLUX 4,125%22-051026	05/10/2022	05/10/2026	EUR	100	4,125	103 260,55	1,39
TOTAL ETATS UNIS AMERIQUE						491 413,91	6,59
XS1076018131 AT&T 2,4%14-150324	11/06/2014	15/03/2024	EUR	100	2,40	98 980,15	1,33
XS1314318301 PROCTER & GAMBLE 1,125%15-1123	02/11/2015	02/11/2023	EUR	100	1,125	99 263,58	1,33
XS2147995299 DANAHER 2,1%20-300926	30/03/2020	30/09/2026	EUR	100	2,10	97 364,14	1,31
XS2166217278 NETFLIX 3%20-150625	28/04/2020	15/06/2025	EUR	100	3,00	99 542,33	1,33
XS2196322155 EXXON MOBIL 0,142%20-260624	26/06/2020	26/06/2024	EUR	100	0,142	96 263,71	1,29
TOTAL Obligations à taux variable, révisable nég. sur un marché régl. ou assimilé						199 773,92	2,68
TOTAL ESPAGNE						100 548,65	1,35
XS1717591884 BANCO SANTANDER TV17-211124 32	21/11/2017	21/11/2024	EUR	1		100 548,65	1,35
TOTAL ETATS UNIS AMERIQUE						99 225,27	1,33
XS2389353181 GLDM SACHS GRP TV21-230927	23/09/2021	23/09/2027	EUR	100		99 225,27	1,33
TOTAL Titres subordonnés (TSR - TSDI)						1 330 814,91	17,85
TOTAL AUTRICHE						86 400,44	1,16
XS2230264603 BAWAG GROUP TV30	16/09/2020	23/09/2030	EUR	1		86 400,44	1,16
TOTAL FRANCE						964 777,92	12,94
FR0010167247 CNP ASSUR.TV05-PERP.TR.A TSDI	23/02/2005	31/12/2050	EUR	200		190 882,93	2,56
FR0011538222 BPCE 4,625%13-180723	18/07/2013	18/07/2023	EUR	1	4,625	103 499,52	1,39
FR0011949403 CNP ASSURANCES TV14-050645	05/06/2014	05/06/2045	EUR	1		100 715,08	1,35
FR0013030129 CA SA 3%15-211225 TSR	21/12/2015	21/12/2025	EUR	100 000	3,00	97 770,13	1,31
FR00140009W6 BANQUE POSTALE TV20-0131 EMTN	26/10/2020	26/01/2031	EUR	1		88 658,01	1,19
FR0014005EJ6 DANONE TV21-PERP.	16/09/2021	31/12/2050	EUR	1		86 463,63	1,16
XS1069439740 AXA TV14-PERP EMTN SUB	20/05/2014	31/12/2050	EUR	100		97 770,73	1,31
XS1069549761 BFCM 3%14-210524 EMTN SUB	21/05/2014	21/05/2024	EUR	100	3,00	101 340,70	1,36
XS1378880253 BNP PARIBAS 2,875%16-011026	11/03/2016	01/10/2026	EUR	100	2,875	97 677,19	1,31

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL ROYAUME UNI						99 491,88	1,33
XS1888179477 VODAFONE GROUP TV18-030179	03/10/2018	03/01/2079	EUR	100		99 491,88	1,33
TOTAL PAYS-BAS						180 144,67	2,42
XS1721244371 IBERDROLA INTL TV17-PERP.	22/11/2017	31/12/2050	EUR	1		101 128,42	1,36
XS2388141892 ADECCO INT FIN SERV TV21-0382	21/09/2021	21/03/2082	EUR	100		79 016,25	1,06
TOTAL Titres de créances						193 709,63	2,60
TOTAL Titres de créances négociés sur un marché régl. ou assimilé						193 709,63	2,60
TOTAL Titres de créances négociables						193 709,63	2,60
TOTAL ALLEMAGNE						96 993,63	1,30
DE0001104891 GERMANY 0,40%22-130924	09/08/2022	13/09/2024	EUR	10 000 000	0,40	96 993,63	1,30
TOTAL ESPAGNE						96 716,00	1,30
ES0000012H33 SPAIN 0%21-310524	07/01/2021	31/05/2024	EUR	100		96 716,00	1,30
TOTAL Titres d'OPC						2 063 298,39	27,68
TOTAL OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'UE						2 063 298,39	27,68
TOTAL FINLANDE						204 803,42	2,75
FI4000519087 EVLI SHORT CORP.BOND B 4D			EUR	7 139,4903		204 803,42	2,75
TOTAL FRANCE						663 542,65	8,90
FR0000979825 CM-AM CASH ISR (IC)			EUR	0,6		304 744,85	4,09
FR0010892562 LIBERTE OBLIGE RC SI.2DEC			EUR	100		105 395,00	1,41
FR001400C2M2 CM-AM OBLI IG 2025 (S)			EUR	2 488		253 402,80	3,40
TOTAL IRLANDE						517 037,76	6,94
IE0033758917 MUZ.ENHANCEDY.SH.TERM EUR C.3D			EUR	1 700		274 091,00	3,68
IE00BHR3GK28 NB ULTRA EUR-I5-AC			EUR	2 409,708		242 946,76	3,26
TOTAL LUXEMBOURG						677 914,56	9,09
LU0336083497 CARMIG.GLOBAL BOND A EUR C.3D			EUR	250		369 265,00	4,95
LU1681041114 AM.FL.R.EUR.COR.ESG ETF DR EUR			EUR	731		73 616,96	0,99
LU1953144208 ALLIANZ CREDIT OPPORT.RT C.3D.			EUR	2 390		235 032,60	3,15

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON
(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C1 : Information relative à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*



61, rue Henri Regnault La Défense
92400 COURBEVOIE
France
Tél : +33 (0)1 49 97 60 00
Fax : +33 (0)1 49 97 60 01
www.mazars.fr

SICAV TRANSATLANTIQUE FUND

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2023

Mazars
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à
directoire et conseil de surveillance
Siège social : 61, rue Henri Regnault - 92400 Courbevoie
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

SICAV TRANSATLANTIQUE FUND

4, rue Gaillon
75002 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2023

A l'assemblée générale de la SICAV TRANSATLANTIQUE FUND,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels d'organisme de placement collectif constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) TRANSATLANTIQUE FUND relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 avril 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de l'existence dans la section du rapport de gestion consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention

comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Fait à Courbevoie, date de la signature électronique

Document authentifié et daté par signature électronique 23 juin 2023

DocuSigned by:

Gilles Dunand-Roux

F03E23C213CF452...

Gilles DUNAND-ROUX